

DEPARTEMENT
DU BAS-RHIN

COMMUNE DE KESKASTEL

ARRONDISSEMENT
DE SAVERNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---oOo---

Nombre de
Conseillers élus : 19

Séance du 04 juin 2020

Sous la Présidence de M. Gabriel GLATH, Maire
se sont réunis les Conseillers Municipaux

Conseillers
en fonctions : 19

Présents : M.M GAY - CASPAR - Mmes PHILIPPE – DUVAL -
KUFFLER - Adjoint
M.M. BAEHR – SCHERRIER – JANUS – PAWLAK -
TOUSCH – BRUCHER – DRUAR -

Conseillers
Présents : 19

Mmes LEHNARD – ENSMINGER – BOILLOT – NICAISE -
ROLAND – METZGER -

Représentés : M. BAEHR par Mme PHILIPPE

Absents excuses :

Absents non excusés :

ORDRE DU JOUR

- 1) DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES
- 2) NOMINATION DES DELEGUES
- 3) COMMISSION APPEL OFFRES
- 4) ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
- 5) DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE
- 6) INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- 7) CESSION DE TERRAIN
- 8) TRAVAUX FORESTIERS PROGRAMME 2020
- 9) SOUTIEN FINANCIER A LA MAISON ASSITANT MATERNEL
- 10) PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19
- 11) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte par le Maire qui souhaite la bienvenue aux membres présents.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 JUIN 2020

1) DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constitue les commissions communales comme suit :

FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – RELATIONS PUBLIQUES - PROTOCOLE

Présidence : M. GLATH Gabriel
Vice-présidence : Mme. PHILIPPE Carole
Mme ENSMINGER Aline

M. DRUAR Nicolas
M. JANUS Nicolas

TRAVAUX – PATRIMOINE – PROJETS – MARCHES PUBLICS - URBANISME

Présidence : M. GLATH Gabriel
Vice-présidence : M. GAY Régis
Mme BOILLOT Elisa
Mme LEHNARD Laure

M. BRUCHER Pierre
M. BAEHR Alain
M. DRUAR Nicolas
M. SCHERRIER Jean-Marie

CULTURE – EDUCATION – ENFANCE JEUNESSE – SENIORS - SOLIDARITE – CCAS

Présidence : M. GLATH Gabriel
Vice-présidence : Mme. DUVAL Marie-France
Mme. NICAISE Sylvia

Mme. LEHNARD Laure
M. METZGER Anaïs
M. PAWLAK Cyrille

ASSOCIATIONS - TOURISME – CENTRE DE LOISIRS – EVENEMENTIEL

Présidence : M. GLATH Gabriel
Vice-présidence : M. CASPAR Olivier
Mme NICAISE Sylvia
Mme BOILLOT Elisa
Mme LEHNARD Laure

Mme. ROLAND Séverine
M. TOUSCH Eric
M. PAWLAK Cyrille
M. BRUCHER Pierre

CITOYENNETE – RESEAUX TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE - COMMUNICATION

Présidence : M. GLATH Gabriel
Vice-présidence : Mme. KUFFLER Sylvie
Mme. ENSMINGER Aline
Mme. BOILLOT Elisa

M. BRUCHER Pierre
M. BAEHR Alain
M. PAWLAK Cyrille
M. JANUS Nicolas

2) NOMINATION DES DELEGUES

M. le Maire expose à l'assemblée, que suite à son renouvellement, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de ses représentants au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération.

Il invite le Conseil Municipal, en application des dispositions statutaires, à procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour la durée de leur mandat :

- Comme délégués au comité du Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Sarralbe :
 - Titulaires : M. BAEHR Alain et M. BRUCHER Pierre
 - Suppléant : M. GAY Régis
- Comme délégués auprès du Syndicat Intercommunal du CES de Sarre-Union :
 - Titulaire : Mme DUVAL Marie-France
 - Suppléant : Mme NICAISE Sylvia
- Comme délégués auprès de la fédération des Communes Forestières :
 - Titulaire : M. TOUSCH Eric
 - Suppléant : M. PAWLAK Cyrille
- Comme délégués auprès du Syndicat des Communes Forestières de Sarre-Union & Environs :
 - Titulaire : M. SCHERRIER Jean-Marie
 - Suppléant : M. PAWLAK Cyrille
- Comme délégués auprès du SIVU d'Electrification de l'Alsace Bossue :
 - Titulaire : M. CASPAR Olivier
 - Suppléant : M. PHILIPPE Carole
- Comme délégués auprès de l'Ecole Intercommunale de Musique de Herbitzheim Keskastel Oermingen :
 - Titulaire : Mme. BOILLOT Elisa et Mme METZGER Anaïs

- Comme délégués auprès du CNAS
 - Mme LEHNARD Laure, pour les élus
 - M. HENNARD Didier, pour les agents
- Comme délégué auprès du Syndicat d'Initiative de l'Alsace Bossue
 - M. CASPAR Olivier
- Comme délégué auprès de Campo by VVF
 - M. CASPAR Olivier
- Comme correspondant défense :
 - M. JANUS Nicolas
- Comme correspondant auprès de la prévention routière :
 - Mme ROLAND Séverine

3) COMMISSION APPEL OFFRES

Le Conseil Municipal, étant rappelé que le Maire préside la commission d'appel d'offres et conformément à l'article 279 du code des marchés publics.

Après avoir procédé à l'élection, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Désigne, selon les résultats des votes intervenus :

- M. BRUCHER Pierre
- M. GAY Régis
- M. PHILIPPE Carole

comme membres titulaires de la commission d'appel d'offres.

- Mme. BOILLOT Elisa
- M. JANUS Nicolas
- M. TOUSCH Eric

comme membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

4) ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **A fixé** à 8 le nombre de membres composant le conseil d'administration du CCAS, dont :
 - 4 sont élus, en son sein, par le Conseil Municipal
 - 4 sont nommés par le Maire
- **A procédé** à l'élection, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
 - Mme DUVAL Marie-France
 - Mme METGER Anaïs
 - Mme. NICAISE Sylvia
 - Mme. LEHNARD Laure

ont été élus pour siéger au conseil d'administration du C.C.A.S de Keskastel.

5) DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales concernant les secteurs dont le Maire peut être chargé par délégation de l'assemblée délibérante pour la durée de son mandat.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de donner délégation au Maire, pour la durée de son mandat, pour :

- 1) Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par les budgets, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- 2) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- 3) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 4) Passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 5) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 6) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
- 7) Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €.
- 8) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 9) Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire
- 10) Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions.
- 11) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal soit, 3 000 € par sinistre.
- 12) Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal soit 250 000 €.
- 13) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

6) INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes, et demande de fixer, pour le Maire, une indemnité de fonction inférieure au barème légal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré :

- **Fixe**, conformément à la demande du Maire, à compter du 1^{er} juin 2020, le montant des indemnités de fonctions du Maire comme suit :

ELU

INDEMNITE BRUTE

M. GLATH Gabriel

39 % de l'indice brut 1027

Le Maire s'est retiré durant le vote.

- **Fixe**, à compter du 1^{er} juin 2020, le montant des indemnités de fonctions des adjoints comme suit :

ELUS	INDEMNITE BRUTE
Mme. PHILIPPE Carole 1 ^{er} Adjoint	13,25 % de l'indice brut 1027
M. GAY Régis 2 ^{ème} Adjoint	13,25 % de l'indice brut 1027
Mme. DUVAL Marie-France 3 ^{ème} Adjoint	13,25 % de l'indice brut 1027
M. CASPAR Olivier 4 ^{ème} Adjoint	13,25 % de l'indice brut 1027
Mme. KUFFLER Sylvie 5 ^{ème} Adjoint	13,25 % de l'indice brut 1027

Les Adjoints se sont retirés durant le vote.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif.

7) CESSION DE TERRAIN

M. le Maire, expose au Conseil Municipal que la Société BATI.J de Keskastel, souhaite acquérir le terrain communal cadastré section 37 n° 2/168 de 3.02 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** de céder à la Société BATI.J le terrain communal cadastré section 37 n° 2/168, d'une superficie de 3.02 ares.
- **Fixe** le prix de cession à 3 500 € l'are soit un montant total de 10 570 €.
- **Autorise** le Maire à signer l'acte à intervenir.

8) TRAVAUX FORESTIERS PROGRAMME 2020

M. le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux patrimoniaux, proposé par l'ONF, en forêt communale pour l'exercice 2020, d'un montant total H.T de 29 350,- €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de réduire les travaux sylvicoles à 17 000,- € H.T et d'effectuer les travaux d'infrastructure et d'accueil du public, en régie. le programme des travaux patrimoniaux, proposé par l'ONF, en forêt communale pour l'exercice 2020.
- **Accepte**, de ce fait, le devis dont le montant total H.T est ramené à 17 000,- €
- **Délègue** le Maire pour les signer et pour approuver par voie de conventions ou de devis leurs réalisations dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal
- **Vote** les crédits correspondants à ce programme soit 17 000,- € HT.

09) SOUTIEN FINANCIER A LA MAISON ASSISTANT MATERNEL

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que la M.A.M « les petits nuages » suite aux mesures de confinement a dû cesser son activité le 16 mars dernier. A titre exceptionnel elle sollicite une aide concernant les frais de location. Le Maire propose d'annuler les frais de location et les avances sur charges pour les mois d'avril et de mai 2020 soit au total 1 000,- €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** d'annuler pour la M.A.M les frais de location et les avances sur charges pour les mois d'avril et de mai 2020 soit au total 1 000,- €.

Les titres d'annulation seront effectués en conséquence.

10) PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décret n° 2020-570 le versement d'une prime exceptionnelle destinée aux personnels mobilisés pendant la pandémie de covid19, défiscalisée et exonérée de cotisations sociales est possible. Le montant alloué ne doit pas dépasser le plafond de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de verser aux personnels mobilisés pendant la pandémie de covid19, une prime exceptionnelle, à savoir :
 - Mme KLAKOCER Laetitia un montant de 800,- €
 - Mme EVA Valérie un montant de 500,- €
 - Mme JEANNOT Claire un montant de 500,- €

Cette prime exceptionnelle sera versée avec le traitement du mois de juin.

11) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

- Nous sommes toujours en attente de la deuxième livraison de masque pour la population.
- La première réunion toutes commissions aura lieu en mairie mercredi 10 juin à 20 heures.